

Trois questions à Christèle Chancrin, fondatrice du cabinet E³ Conseil

Par Propos recueillis par Laurence Madoui, le 22 février 2019



Christèle Chancrin, fondatrice du cabinet e3conseil / DR

La filière à responsabilité élargie du producteur (REP), envisagée par le gouvernement, n'est pas forcément la solution idéale pour bien gérer les mégots : la collecte séparée de ces déchets dangereux est justifiée mais leur recyclage improbable, estime Christèle Chancrin. Pour la fondatrice du cabinet e3conseil, les pouvoirs publics doivent assurer le bon fonctionnement des filières existantes avant d'en créer de nouvelles.

Chaque année, quelque 30 milliards de mégots sont jetés, dont 40 % dans la nature, selon le ministère de la Transition écologique et solidaire. Pourtant, l'idée de créer une filière REP sur ces déchets ne vous convainc pas. Pourquoi ?

Il est évident qu'il faut collecter séparément les mégots, à l'origine de nombreux départs de feu, notamment de poubelles de rue. Ces déchets contiennent aussi des milliers de substances toxiques, ils ne peuvent être mélangés aux ordures ménagères. Les cigarettiers auraient intérêt à se concerter pour monter une filière spécifique – pas forcément une REP – qui financerait des cendriers destinés aux lieux publics (type Cy-Clopeur). L'écocontribution compenserait le ramassage des déchets par les collectivités. L'organisation doit associer les fabricants de papier voire de briquets ainsi que les distributeurs. Les buralistes pourraient contribuer en nature, en menant des actions de sensibilisation et en proposant des espaces de collecte.

Est-il envisageable de monter une filière de recyclage ?

Recycler des déchets dangereux pourrait être un non-sens écologique. EcoDDS et Dastri ne le font pas, ils les destinent à l'incinération dans des installations dédiées. Chez Eco Mobilier, les contributions des adhérents diminuent chaque année car il y a beaucoup de matière réemployable et recyclable dans leurs produits en fin de vie, dont les coûts de traitement diminuent*. Ce n'est pas le cas du mégot, qui n'aura jamais de valeur. Outre-Atlantique, TerraCycle en extrait l'acétate de cellulose (la matière plastique) pour en faire du mobilier urbain. Mais l'entreprise concède que les bancs publics qui en sont issus sentent le tabac !

Le paquet de cigarette est dans le champ de Citeo. Les mégots pourraient relever d'EcoDDS, plutôt que d'une nouvelle REP. L'éco-organisme, dont la gestion des déchets diffus spécifiques est essentiellement opérationnelle, devrait développer sur ces déchets une approche financière (rétribution des collectivités assumant la collecte).

Cet éco-organisme a ces temps-ci un fonctionnement chaotique

En début d'année, EcoDDS a suspendu ses activités faute d'être formellement réagréé, l'Etat ayant tardé à publier son cahier des charges. On a la monnaie de sa pièce ! Il est normal que l'éco-organisme cesse de collecter en déchèterie s'il ne perçoit pas la contribution de ses adhérents. Pourquoi les pouvoirs publics manifestent-ils un tel engouement pour les REP s'ils ne sont pas en mesure de les animer et de les contrôler ? Le cadre juridique de ces filières est bancal : elles sont traitées dans des bribes de loi et les vides juridiques sont sources de dysfonctionnement. Les futures REP sont à envisager dans un cadre stabilisé et harmonisé. Il est vrai que ces filières à responsabilité élargie du producteur sont financées par des écocontributions qui ne sont pas considérées comme des taxes (et donc non soumises à l'examen de Bruxelles). Serait-ce un moyen de faire apparaître une baisse de la pression fiscale ?

*RETIFICATIF E³ : cette phrase peut porter à confusion. Eco Mobilier est ici mentionné par erreur, il est en réalité question de Valdélia agissant pour la filière des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) professionnels. Par ailleurs, l'ajustement à la baisse des éco-contributions annuelles est, notamment, liée à la performance de la filière meuble professionnelle et à la valorisation matière.